

**MON CORPS  
MON CHOIX**

# **CONTRACEPTIONS et IVG**

**Où s'informer à Montpellier ?**



# édito

■ Alors que la liberté des femmes est menacée partout dans le monde, aux États-Unis, en Iran, et même en Europe, nous réaffirmons qu'il est plus que jamais nécessaire de la défendre.

Nos aînées et aînés ont défilé et combattu pour que les droits des femmes évoluent et soient respectés. À Montpellier, il nous faut être à la hauteur de ces combats émancipateurs dont nous sommes les héritiers ; ils ne sont jamais acquis.

Chaque femme a le droit de disposer de son corps. Ce doit être une réalité. Les hommes, les religions ne disposent pas du corps des femmes. Une femme a le droit de choisir le moment d'être mère ou de ne pas l'être.

Véritable bouleversement dans l'Histoire des femmes françaises, l'adoption de la loi Neuwirth, le 19 décembre 1967, autorise l'usage de contraceptifs. Cette loi ouvre aux femmes la possibilité légale de maîtriser leur fécondité et donc d'appréhender leur vie sexuelle et leur désir ou non de maternité. Nous attendrons la seconde loi Neuwirth, adoptée le 4 décembre 1974, pour que la contraception soit véritablement démocratisée, en autorisant le remboursement par la sécurité sociale ainsi que la suppression de l'autorisation parentale pour les mineures. Ces deux lois sont complétées le 17 janvier 1975 par la loi Veil, qui autorise les femmes à mettre fin à une grossesse non désirée. Révolutionnaires, ces lois obtenues par les mouvements féministes, ont ouvert pour les femmes françaises la possibilité historique d'envisager le déroulé personnel, social et professionnel de leur vie sans dépendre de naissances non programmées.

Femmes et hommes, jeunes et moins jeunes, trouveront dans ce guide les ressources principales concernant les questions liées à la contraception et à l'IVG. Nous tenons à remercier les centres de santé sexuelle du territoire et les associations du collectif Gisèle Halimi qui ont permis la réalisation de cette brochure.

**Nous pouvons toutes et tous agir pour les droits des femmes, pour leur liberté.**



■ **Michaël DELAFOSSE**

Maire de Montpellier  
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



■ **Inbal BENAYON**

Adjointe au Maire,  
déléguée à l'Égalité  
et aux Droits des femmes

**Je souhaite m'informer  
sur la contraception et l'IVG**

**04**

**Contraception et IVG,  
tou-te-s concerné-e-s**

**05**

**Contraception**

**06**

**Interruption volontaire  
de grossesse**

**09**

**Se protéger des MST/IST**

**13**

**Les centres de santé  
sexuelle à Montpellier**

**14**

**D'autres lieux pour s'informer  
et être accompagné-e**

**17**

**Et si on continuait à s'informer  
sur la contraception et l'IVG ?**

**21**

# Je souhaite m'informer sur la contraception et l'IVG

Si vous souhaitez vous informer sur les questions de sexualité, de contraception et/ou d'avortement, vous pouvez appeler le numéro vert national, qui est anonyme, gratuit et ouvert de 9 h à 20 h, du lundi au samedi :

0800 08 11 11

Numéro vert  
anonyme et gratuit

Vous pouvez également consulter les sites officiels d'informations suivants :

## Le site officiel sur l'IVG

**ivg.gouv.fr** : Regroupe les informations relatives à l'interruption volontaire de grossesse en France.

## Question Sexualité

**questionsexualite.fr** : Permet de s'informer sur tous les sujets liés à la sexualité dont : le corps et la sexualité, la contraception et l'IVG, la conception et la grossesse, les infections et maladies sexuellement transmissibles, les discriminations et violences.

## Le Planning familial

**planning-familial.org/fr** : Mouvement féministe et d'éducation populaire qui milite pour le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et combat toutes formes de violences et de discriminations.

## REIVOC

**reivoc.fr** : Le Réseau régional pour favoriser la prise en charge de l'interruption volontaire de grossesse et la contraception en région Occitanie (REIVOC) regroupe les informations relatives à la contraception et à l'IVG, et propose une carte interactive, par département et par ville, qui recense les coordonnées des professionnel·le·s de santé libéraux·les qui peuvent être contacté·e·s sur ces sujets (**reivoc.fr/aide-ivg**).

# Contraception et IVG, tou·te·s concerné·e·s

## 1 FEMME SUR 3 A RECOURS À L'IVG DURANT SA VIE.

Parler de contraception et d'avortement en France revient souvent à s'adresser aux femmes, les hommes n'étant que rarement impliqués sur ce sujet. Cela contribue à orienter la charge de la prévention, de la sexualité, de la santé, de la parentalité, et de toutes les responsabilités et conséquences qui en découlent, vers les femmes.

Et pourtant ! Parler de contraception et d'IVG, c'est parler de santé, de corps, de sexualité. C'est se donner les outils d'un choix éclairé pour entamer, ou non, une parentalité. Ainsi, **la responsabilité contraceptive et la santé sexuelle sont à co-porter.**

Vous trouverez ici toutes les informations pour vous orienter et trouver un accompagnement adéquat en matière de contraception et d'IVG.

MON CORPS, MON CHOIX, MON DROIT



# Contraception

Je choisis ma contraception en fonction de mes besoins:

## Les moyens de contraception pris en charge par l'Assurance Maladie

### Certaines pilules contraceptives

de 2<sup>e</sup> génération sont gratuites pour les moins de 26 ans, et remboursées à 65% après 26 ans

- 2 types : pilules œstroprogestatives ou progestatives.
- Un comprimé à prendre tous les jours à heure régulière.

### L'implant contraceptif hormonal

- Implant progestatif.
- Posé dans le bras pour une durée maximum de 3 ans.

### Les progestatifs injectables

- Une injection dans le bras pour une durée maximum de 12 semaines.

### Les dispositifs intra-utérins (DIU) ou stérilets

- Posé dans l'utérus, le DIU en cuivre a une durée de 5 ans; tandis que le DIU hormonal, qui existe en 2 modèles différents, est posé pour une durée de 5 ans ou 6 ans maximum.

### Le préservatif externe

Les trois marques officielles, et donc remboursées, sont : Be Loved, Sortez couverts ! et Eden (ces préservatifs sont gratuits pour les moins de 26 ans et remboursés à 65% à partir de 26 ans).

### Si vous avez moins de 26 ans,

ces contraceptifs vous seront délivrés en pharmacie sur prescription médicale et sans avance de frais. Le parcours de contraception pour toutes les personnes mineures est protégé par le secret médical.

Si vous avez plus de 26 ans, ces contraceptifs vous seront remboursés à 65 % par l'Assurance Maladie dans les conditions habituelles.

### La contraception d'urgence

La contraception d'urgence réduit le risque de grossesse après un rapport non ou mal protégé.

Sous forme de comprimé, elle est à prendre jusqu'à 3 à 5 jours maximum après le rapport sexuel.

Elle est disponible en pharmacie sans prescription médicale et sans frais, pour toute personne mineure ou majeure.

## Les méthodes de contraception partiellement ou non remboursées

### STÉRILISATION MASCULINE

- Pour toute personne majeure après un délai de réflexion de 4 mois.
- Prise en charge: 65% par l'Assurance Maladie. Cependant, dans la majorité des cas, 350€ restent à la charge des patients (coût de l'anesthésie générale).

### STÉRILISATION FÉMININE

- Pour toute personne majeure après un délai de réflexion de 4 mois.
- Prise en charge: 65% par l'Assurance Maladie.



# Interruption volontaire de grossesse

## CONTRACEPTION TESTICULAIRE THERMIQUE ♂

Sous forme de slip ou d'anneau qui doit être porté 15h par jour. Anneau payant sur internet (coût : 45€), mais possibilité de le fabriquer gratuitement dans le cadre d'ateliers, notamment animés par le Planning Familial de l'Hérault.

## CONTRACEPTION TESTICULAIRE HORMONALE ♂

Une injection de testostérone en intramusculaire par semaine (coût : 6€ par semaine).

## ANNEAU VAGINAL ♀

Posé à l'intérieur du vagin pendant 3 semaines, suivi d'une semaine d'arrêt (coût : 10€ par mois).

## PATCH ♀

Un patch par semaine, pendant 3 semaines, suivi d'une semaine d'arrêt (coût : 10€ par mois).

## DIAPHRAGME ♀

Posé autour du col de l'utérus avant chaque pénétration pénis-vagin. Il doit être associé à des spermicides pour une meilleure efficacité (coût : 30€ pour 2 ans).

## PRÉSERVATIF INTERNE ♀♂

Peut être posé à l'intérieur du vagin ou de l'anus, ou posé sur la verge en érection (coût : 3€, sauf si choix d'une marque prise en charge comme Ormelle : préservatifs gratuits pour les moins de 26 ans et pris en charge à 65% sur ordonnance pour les plus de 26 ans).

## SPERMICIDES ♀

Existent sous forme d'ovules, de crèmes ou d'éponges.

Si vous êtes une femme enceinte, y compris mineure, et que vous ne souhaitez pas poursuivre une grossesse, vous pouvez en demander l'interruption. La pratique de l'avortement est réglementée et plusieurs étapes doivent être respectées, avant et après l'intervention. Lors de la consultation, vous devez être informée sur les méthodes abortives et vous avez le droit d'en choisir une librement, sous réserve que les délais légaux le permettent.

### Il existe deux méthodes d'IVG:

**L'IVG MÉDICAMENTEUSE EST PRATIQUEE JUSQU'À LA FIN DE LA 7<sup>E</sup> SEMAINE DE GROSSESSE (1 MOIS 3/4)**, soit au maximum 9 semaines après le début des dernières règles. Elle est pratiquée en établissement de santé (hôpital ou clinique), en cabinet de ville et en centre de santé sexuelle.

**L'IVG INSTRUMENTALE PEUT ÊTRE PRATIQUEE JUSQU'À LA FIN DE LA 14<sup>E</sup> SEMAINE DE GROSSESSE (3 MOIS 1/2)**, soit 16 semaines après le début des dernières règles. Elle est pratiquée obligatoirement en établissement de santé (hôpital ou clinique). Sous certaines conditions, elle peut avoir lieu dans un centre de santé autorisé ayant établi une convention de coopération avec un établissement de santé.

Ce choix peut être effectué avec l'aide d'un ou d'une médecin ou sage-femme lors de la première ou de la seconde consultation médicale.

Tous les établissements de santé, publics ou privés, ne pratiquent pas les deux techniques d'avortement, il est donc important de s'informer le plus tôt possible.

### À SAVOIR

Le délit d'entrave à l'IVG (fait d'empêcher, ou de tenter d'empêcher, une IVG en perturbant l'accès aux établissements, ou en exerçant des menaces sur le personnel ou les femmes concernées) est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Source : l'ensemble de ces informations proviennent des sites internet :

01  Site [ameli.fr](http://ameli.fr)  
Contraception

02  Site [ameli.fr](http://ameli.fr)  
Remboursement

03  Site [questionsexualite.fr](http://questionsexualite.fr)  
Comparatif

## Il n'y a pas de condition d'âge à respecter

Si vous êtes mineure, vous pouvez choisir de demander le consentement de vos parents ou de votre représentant·e légal·e et ainsi être accompagnée dans votre démarche d'IVG.

Cependant, si vous souhaitez garder le secret, l'IVG sera pratiquée à votre seule demande. Dans ce cas, vous devrez vous faire accompagner dans votre démarche par une personne majeure de votre choix.

## Deux consultations médicales sont obligatoires avant la réalisation d'une IVG

Pour la première consultation, vous pouvez vous adresser à un ou une médecin ou sage-femme de votre choix ou à un centre de santé sexuelle.

### AU COURS DE CETTE CONSULTATION :

- Vous faites votre demande d'avortement.
- Vous recevez des informations orales et un guide sur l'IVG.
- Le ou la médecin ou sage-femme vous propose une consultation psycho-sociale (celle-ci est obligatoire si vous êtes mineure) avec un ou une conseiller·ère conjugal·e et familial·e.

Cette consultation donne lieu à la délivrance d'une attestation de consultation psycho-sociale préalable à une IVG.

### AU COURS DE LA SECONDE CONSULTATION :

- Vous recevez une attestation de consultation médicale.
- Vous confirmez (ou non) votre demande d'avortement par écrit à votre médecin ou sage-femme.

ET SI VOUS CONFIRMEZ VOTRE DEMANDE, VOUS ACCÉDerez ALORS À L'IVG.

## Comment se déroule l'intervention ?

### IVG MÉDICAMENTEUSE

La **technique médicamenteuse** consiste à **prendre 2 médicaments** (le premier servant à interrompre la grossesse et le second à provoquer l'expulsion de l'œuf).

Les deux médicaments sont délivrés par le ou la médecin ou sage-femme.

Le premier médicament peut être pris en présence du ou de la médecin ou sage-femme au cours d'une première consultation ou à votre domicile.

La prise du second médicament a lieu entre 36 et 48 heures après la prise du premier en consultation ou à votre domicile. Cette méthode ne nécessite donc ni anesthésie, ni intervention instrumentale. Il est conseillé de ne pas rester seule dans les jours suivant la prise du deuxième médicament et de s'adresser à un ou une médecin en cas de difficulté.

### À SAVOIR

Dans le cadre de la téléconsultation (IVG à l'hôpital ou en ville), les médicaments sont prescrits par le ou la médecin ou sage-femme et délivrés par une pharmacie désignée par la femme qui souhaite procéder à l'IVG. Cette pharmacie garantit la confidentialité.

### IVG INSTRUMENTALE

La **technique instrumentale** consiste en une aspiration de l'œuf, précédée d'une dilatation du col de l'utérus. L'ouverture du col utérin peut être facilitée par l'administration d'un médicament.

L'intervention peut être réalisée sous anesthésie locale ou générale. Vous choisissez, avec l'aide du ou de la médecin, le mode d'anesthésie le mieux adapté à votre situation.

L'hospitalisation dure en général quelques heures, mais l'intervention en elle-même dure une dizaine de minutes.

## À SAVOIR

L'IVG, et tous les actes qui lui sont associés (consultations, prises de sang, échographies, médicaments...), est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie quelle que soit la méthode (médicamenteuse ou instrumentale), avec dispense totale d'avance de frais pour : toutes les femmes assurées sociales ; les mineures qui sont ayant-droit d'un·e assuré·e social·e ; les femmes bénéficiaires de l'aide médicale de l'État (AME). Cela évite de dévoiler ces informations dans des documents de remboursement.

Une **visite de contrôle** doit intervenir **entre le 14<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour** après l'intervention instrumentale ou médicamenteuse.

Elle permet de s'assurer qu'il n'existe pas de complication.

Lors de la consultation de contrôle, le ou la médecin ou sage-femme vérifie que vous disposez d'un moyen contraceptif adapté à votre situation.

Le ou la médecin ou sage-femme vous propose d'avoir recours, suite à l'IVG, à une consultation psycho-sociale avec un·e conseiller·ère conjugal·e et familial·e, au moment de la consultation de contrôle, ou plusieurs mois après la réalisation de l'IVG. Elle vous permet de parler de votre situation si vous en ressentez le besoin.

## Se protéger des MST/IST

Tout comme la contraception, la protection sexuelle est l'affaire de toutes et tous. Si le risque de tomber enceinte est moindre lorsqu'on a une contraception, le risque de maladie et d'infection sexuellement transmissible existe toujours.

**CE N'EST PAS PARCE QUE VOUS UTILISEZ UNE CONTRACEPTION (EX : LA PILULE), QUE VOUS ÊTES PROTÉGÉ·E !**

Il existe 2 contraceptions permettant de se protéger de ces risques (les préservatifs externes et internes), ainsi qu'un outil de protection sexuelle complémentaire (la digue dentaire) :

■ **POUR LA SEXUALITÉ PÉNÉTRATIVE** : le préservatif externe et le préservatif interne.

■ **POUR LA SEXUALITÉ ORALE** : le préservatif externe, le préservatif interne et la digue dentaire (qui est un carré de latex). Il est également conseillé d'effectuer des tests de dépistage avant chaque rapport avec un·e nouveau·elle partenaire sexuel·le.

**POUR UNE SEXUALITÉ Saine ET SANS RISQUE, PROTÉGEZ-VOUS !**





# Les centres de santé sexuelle à Montpellier

## PLANNING FAMILIAL DE L'HÉRAULT

27 rue de Substantion - 34000 Montpellier  
04 67 64 62 19

**Consultations médicales de gynécologie :** contraception, vaccin HPV et hépatite B, dépistage, traitement PrEP, test de grossesse, IVG médicamenteuse (pour les femmes majeures assurées sociales uniquement) et suivi gynécologique : accueil individuel par un·e conseiller·ère conjugal·e et familial·e suivi d'une consultation médicale avec un ou une médecin sur rendez-vous au 04 67 64 62 19 :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- jeudi de 9h à 12h
- vendredi de 9h à 12h

**Permanences d'accueil, d'écoute et d'informations :** permanences gratuites et confidentielles, ouvertes à toutes et à tous, adolescent·es et adultes. Pour parler avec un ou une conseiller·ère conjugal·e et familial·e de couple, relations, corps, contraceptions, violences, grossesse non désirées, sur rendez-vous au 07 89 21 31 71 :

■ jeudi de 9h30 à 11h30 - Montpellier : quartier Mosson, Espace Gisèle Halimi, 35 rue de la Haye

**Site à consulter :**  
[planning-familial.org](http://planning-familial.org)



Plus  
d'infos

### Comment s'y rendre ?

- Lignes de tram : ligne 2 arrêt Beaux-Arts et lignes 1 - 3 - 4 arrêt Corum (500 m)
- Véloagg : vélostation 14 Beaux-Arts et vélostation 13 Émile Combes

## LES CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Un Centre de Santé Sexuelle (anciennement centre de planification) est un lieu où l'on peut parler, poser des questions et trouver des informations sur la contraception, la grossesse, l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), mais aussi plus globalement, sur tout ce qui touche à la vie affective et relationnelle. On peut également bénéficier d'une consultation médicale. En toute confidentialité, on peut parler de sexualité, de vie amoureuse, de son corps, de la relation à l'autre, de son couple, de sa famille, de parentalité, de violences conjugales, familiales. C'est un espace de parole, d'écoute, d'information, d'aide, d'accompagnement, de prévention.

### Pour qui ?

Les centres de santé sexuelle sont ouverts à toutes et tous :

- Sans condition d'âge.
- Sans autorisation parentale.
- Avec ou sans sécurité sociale.
- En couple.
- En groupe.

Ils accueillent plus particulièrement les jeunes.

### Pour quoi ?

Des consultations médicales assurées par un ou une médecin ou sage-femme :

- Consultations gynécologiques de prévention.
- Prescription ou délivrance de moyens de contraception.
- Diagnostic de grossesse.
- Dépistage et traitement des IST.
- Demande d'interruption de grossesse (IVG).

Des entretiens d'information, d'aide, de soutien d'accompagnement assurés par un ou une conseiller·ère conjugal·e et familial·e et portant sur :

- La vie affective et relationnelle.
- Les relations amoureuses.
- Le corps.
- La sexualité.
- Les difficultés au sein du couple ou de la famille.
- Les violences conjugales, intrafamiliales ou sexuelles.

Les consultations en centre de santé sexuelle **sont gratuites, confidentielles, et anonymes** si la personne le souhaite.

### Prise de rendez-vous

Pour toutes demandes de rendez-vous, contacter le secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h au 04 67 67 52 01.

■ Les centres de santé sexuelle montpelliérains  
du Conseil départemental de l'Hérault :

■ **PERGOLA** - Maison de l'enfant et de la famille  
61 rue Robert Fabre  
34082 Montpellier

Comment s'y rendre ?

- Ligne de tram 3 : arrêt Pergola.

■ **Service des Solidarités (SDS) Saint Martin**  
1555 chemin de Moularès  
34070 Montpellier

Comment s'y rendre ?

- Ligne de tram 4 : arrêt Garcia Lorca & ligne de bus 11 :  
arrêt Cité de l'Arme.

■ **Service des Solidarités (SDS) Mosson & Haut de Massane**  
181 avenue du Biterrois  
34080 Montpellier

Comment s'y rendre ?

- Ligne de tram 1 : arrêt Saint-Paul & ligne de bus 19 : arrêt Gêmeaux

■ **Service des Solidarités (SDS) Ovalie**  
Bâtiment Arc-en-ciel  
1021 avenue de Toulouse  
34070 Montpellier

Comment s'y rendre ?

- Lignes de bus 17 et 38 : arrêt Ronceray

**SPOT MONTPELLIER**

**(CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE COMMUNAUTAIRE)**

16 boulevard d'Orient - 34070 Montpellier  
04 11 28 30 70  
LeSpotMontpellier@aides.org

- Consultations gratuites à destination des personnes LGBTQIA+  
et des personnes en situation de prostitution, sur rendez-vous.

Sites à consulter :

- facebook.com/LeSpotMontpellier
- instagram.com/lespotmontpellier

Comment s'y rendre ?

- Lignes de tram : lignes 1 - 3 - 4 arrêt Rives du Lez  
et ligne 3 arrêt Voltaire

# D'autres lieux pour s'informer et être accompagné.e

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER**

■ **Service d'orthogénie :**

en tant qu'établissement public de santé, le CHU est doté d'une unité d'orthogénie qui pratique l'Interruption Volontaire de Grossesse, un droit garanti par la loi du 17 janvier 1975. Située à Arnaud de Villeneuve, dans le pôle Femme-Mère-Enfant, l'orthogénie est une unité de soins qui propose des consultations médicales, avec des médecins et des sages-femmes, un suivi psychologique ainsi qu'une prise en charge sociale, lorsque cela s'avère nécessaire, dans le cadre de la constitution du dossier médical pré-IVG.

■ **IVG médicamenteuse et instrumentale.**

- A noter : les rendez-vous peuvent durer jusqu'à 4h pour la rencontre d'un ou une médecin, d'un ou une sage-femme, d'un ou une psychologue, et si nécessaire, d'un ou une anesthésiste.

\* Accueil téléphonique : 04 67 33 64 43, du lundi au vendredi de 8h à 17h.

\* Accueil physique du lundi au vendredi de 8h à 17h (16h en période de vacances scolaires).

\* Centre d'orthogénie - CHU de Montpellier - Hôpital Arnaud de Villeneuve - 371 avenue du Doyen Gaston Giraud - 34295 Montpellier

Comment s'y rendre ?

- Ligne de tram 1 : arrêt Hôpital Lapeyronie  
[www.chu-montpellier.fr/fr/ivg](http://www.chu-montpellier.fr/fr/ivg)

■ **MAISON DES FEMMES :**

la Maison des Femmes est dédiée aux femmes victimes de toutes formes de violences : physiques, sexuelles, verbales, psychologiques, administratives, économiques, etc... Cet espace du CHU de Montpellier « hors les murs » offre un accueil confidentiel et sécurisé. Elle vise à accompagner les femmes victimes de violences dans leur processus de reconstruction, et à leur proposer des prises en charge personnalisées et coordonnées grâce à une équipe pluridisciplinaire : médicale, psychologique, sociale et juridique.

• **IVG médicamenteuse.**

- Accueil téléphonique : 04 67 33 48 83, du lundi au vendredi de 9h à 16h30.
- Accueil physique du lundi au vendredi de 9h à 16h30, avec ou sans rendez-vous.
- Contact : secretariat-mdf@chu-montpellier.fr



**CENTRES UNIVERSITAIRES DE SOINS**

**SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS)**

Université de Montpellier Paul-Valéry  
Route de Mende - 34090 Montpellier  
Maison Des Etudiants,  
au rez-de-chaussée du bâtiment Charles-Camproux - bâtiment U  
04 67 14 22 40  
Secretariat.medecine@univ-montp3.fr



- Consultations gratuites à destination des étudiant·e·s, avec ou sans rendez-vous. Du lundi au vendredi de 8h à 16h30.

**Comment s'y rendre ?**

- Ligne de tram 1 arrêt Saint-Éloi
- Lignes de bus 22 - 13 arrêt Vert-bois et ligne 10 arrêt Moulin de Gasconnet

**SERVICE COMMUN DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SCMPPS)**

Institut de Biologie - 2<sup>e</sup> étage droite  
4 boulevard Henri IV - 34967 Montpellier  
04 34 43 30 87  
scmpp@umontpellier.fr



**Comment s'y rendre ?**

- Ligne de tram 1 arrêt Albert 1<sup>er</sup> Saint-Charles et ligne 4 arrêt Albert 1<sup>er</sup>-Cathédrale

**CENTRE DE SOINS UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER (CSU)**

8 rue de l'École Normale - 34090 Montpellier  
04 11 28 19 79  
centredesoins@umontpellier.fr



- Consultations à destination du public étudiant sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h30 à 14h et de 15h à 18h30.

**Comment s'y rendre ?**

- Ligne de tram 1 arrêt Stade Philippiès ou Boutonnet - Cité des Arts

**MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES**

**Maison de santé pluriprofessionnelle Montpellier Cévennes :**

834 avenue du Professeur Louis Ravas, 34080 Montpellier

**Prise de rendez-vous :**

04 67 61 00 85



- Consultations du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 19h et le samedi de 9h à 11h : avec rendez-vous du lundi au vendredi et sans rendez-vous tous les après-midis et samedis matins.

**À noter :** un café santé des femmes tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois de 14h à 16h (hors vacances scolaires) dans les locaux de la MSP.

**Comment s'y rendre ?**

- Ligne de bus 6 : arrêt Cévennes

**Maison de santé pluriprofessionnelle Jacques Cœur :**

50 rue Ray Charles, 34000 Montpellier  
04 67 99 06 36

- IVG médicamenteuse

- Consultations sur rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 19h, et le samedi de 9h à 12h



**Comment s'y rendre ?**

- Ligne de tram 3 : arrêt Pablo Picasso



■ Maison de santé pluriprofessionnelle  
Montpellier Sud :  
1359 Chemin de Moularès, 34070 Montpellier

ANNUAIRE DES SOIGNANT·E·S DE LA MSP :

Comment s'y rendre ?

Ligne de bus 8 : arrêt Jean Mirailhet / Tourmalines

■ Centre de Santé Communautaire Human Santé :

7 Rue Raoux, 34000 Montpellier  
04 67 58 70 26

• IVG médicamenteuse

■ Consultations sur rendez-vous : du lundi au vendredi  
de 9h à 13h et de 15h à 19h.

Comment s'y rendre ?

Lignes de bus 11 - 17 - 38 : arrêt Berthelot  
human-sante.org/

Et bien sûr, tous les professionnel.le.s et établissements de santé  
sont des relais compétents vers les sujets liés à la contraception  
et à l'IVG : médecins généralistes, sage-femmes, gynécologues,  
hôpitaux, cliniques, etc.



Plus  
d'infos

# Et si on continuait à s'informer sur la contraception et l'IVG ?

■ POUR TROUVER UN·E SOIGNANT·E ENGAGÉ·E : gynandco.wordpress.com

Ce site a été créé par le collectif féministe Gyn&co!, qui recense les  
praticien·ne·s ayant « de bonnes pratiques en gynécologie » (donc non  
discriminantes), en fonction des remontées de patient·e·s (c'est une  
« liste féministe et collaborative PAR et POUR les usagères »).

■ POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA SEXUALITÉ ET LES RELATIONS

- <https://commentonsaime.fr/>
- <https://premieresfois.fr/>
- [lesfrangines.olf.site](https://lesfrangines.olf.site)

■ RESSOURCES À LIRE :

- « Loi relative à l'interruption volontaire  
de grossesse : 50 ans d'héritage » :



Plus d'infos

- « La contraception : une histoire d'hommes aussi... » :



Plus d'infos

- « Dossier-guide sur l'interruption volontaire de  
grossesse (IVG) » du Ministère de la santé et de la  
prévention,  
édité par la DGS, conception : Dicom des ministères  
sociaux, avril 2024



Télécharger  
le pdf



### **MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE**

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"  
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

### **MAIRIE DE MONTPELLIER**

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"  
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"